

— Séance du 15 décembre 2021 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Gérald BRÉZIN, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Miguel NIEWIADOMSKI.

Absents avec pouvoir : Frédéric DELPORTE à Guillaume FLAHAUT

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

Pendant que les conseillers municipaux procèdent à la signature du compte rendu de la séance précédente, le maire informe toute l'assemblée de plusieurs informations concernant la vie de la commune et du conseil municipal :

- Char de Noël : départ vers 15 h 15 – 15 h 30 des ateliers communaux, chemin de Halage ; parcours habituel et à la maison de retraite où seul le Père Noël saluera les résidents ; un sac de friandises et mandarines sera remis pour une distribution par le personnel de l'établissement.

- Départ en retraite de Marie-José BÉCUE-HERLEIN : il sera fait appel à deux contrats aidés de 20 heures / semaine ou un contrat aidé de 30 heures / semaine avec des économies en coût salarial de 12 000 à 15 000 euros / an.

- Quinzaine commerciale : déjà plus de 2000 euros ont été récoltés auprès des sponsors ; tirage maintenu mais sans verre de l'amitié.

- Un couple qui a racheté l'ancienne demeure de la famille BONTE rue Jean-Jacques Rousseau nous a présenté un beau projet : d'ici deux années un hôtel grand confort d'une vingtaine de chambres.

Encaissement de chèque

Chèque de 150 € de Maître Angélique CREPIN destiné à sponsorisé la quinzaine commerciale : 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI).

Vente terrain rue du marais

Proposition d'achat au prix de 21000 € du terrain rue du marais par M. DUMONT Nicolas cadastré section AE n° 391 pour une superficie de 570 m².

Monsieur le maire rappelle que, suite à une étude de sol, les constructions devant être érigées sur ce terrain, nécessitent des fondations spéciales et qui sont onéreuses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) de vendre le terrain à M. DUMONT Nicolas moyennant le prix de 21 000 €, les frais notariés étant à la charge de l'acheteur et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Approbation des rapports eau et assainissement 2020

Antony DELVILLE présente à l'assemblée les rapports annuels du délégataire pour la fourniture en eau potable et pour le service d'assainissement pour l'année 2020.

Aucune observation n'est à formuler quant à l'utilisation de ces services. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les dits rapports par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI).

Décision budgétaire modificative

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée votent par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) la décision budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement :

• Dépenses :	
1381 reversement subvention DRAC	6580
• Recettes :	
10226 taxe aménagement	1491
1328,389 subvention CAF RAM	5250
10222 FCTVA	-161
TOTAL en recettes et dépenses	6 580

Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ; création d'un guichet numérique

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que la loi ELAN impose aux communes de disposer d'une téléprocédure leur permettant de recevoir et d'instruire de façon dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme et également dans le cadre des relations entre le public et

l'administration donnant droit à toute personne de saisir l'administration par voie électronique.

Entendu les explications du maire, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) :

- D'approuver la création d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022
- D'adopter les conditions générales d'utilisation de ce guichet.
- D'approuver l'avenant 1 à la convention tripartite signée.
- Autorise le maire à signer l'avenant 1 de la convention.

Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2022 pour le SIVU de voirie et le SIVOS de PICQUIGNY

Monsieur le maire indique qu'il convient de délibérer afin de pouvoir régler un acompte de 25 % du montant de la cotisation inscrite au budget 2021 au SIVU Voirie et au SIVOS de Picquigny avant le vote du budget 2022, soit :

• SIVU Voirie :

- Section de fonctionnement (article 65548): 9 284,90 €
- Section d'investissement(article 2041582) :..... 8 164,11 €
- Soit un total de 17 449,01 €

• SIVOS de Picquigny :

- Section de fonctionnement (article 65548): 11 210 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) d'autoriser les dépenses comme indiqué ci-dessus.

Renouvellement bail garage à KOENIG Sylvie

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bail de MME KOENIG Sylvie prend fin au 31/01/2022 et propose de le renouveler pour une durée de trois à compter du 01/02/2022 avec maintien du loyer précédent soit 40 € par mois. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) de renouveler le bail consenti à MME KOENIG Sylvie pour une durée de 3 ans à compter du 1/02/2022 moyennant un loyer mensuel de 40 € et autorise le maire à signer le dit bail.

Renouvellement bail logement école À Mme LEFÈBVRE Johanne

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bail de MME LEFEBVRE Johanne prend fin au 31/01/2022 et propose de le renouveler pour une durée de trois à compter du 01/02/2022 avec augmentation du montant du loyer de 15 € qui est actuellement de 365 €, le portant à 380 € par mois.

Des observations sont faites quant au montant de l'augmentation du loyer de 15 € par mois justifiées par le maire par la réalisation de travaux d'isolation faits et à venir. Un vote est alors réalisé sur la fixation du montant du loyer. Les résultats sont les suivants :

- 8 voix pour 375 € / mois. ; - 6 voix pour 380 € / mois

Le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) de renouveler le bail consenti à MME LEFEBVRE Johanne pour une durée de 3 ans à compter du 1/02/2022 moyennant un loyer mensuel de 375 € et autorise le maire à signer le dit bail.

Communications diverses :

- Vendredi matin 9 heures : visite du père Noël dans les classes ; en raison du contexte sanitaire ; pas de photo ni de contact physique.

- Madame BENOIT Jeannine indique que les manifestations en faveur du téléthon ont permis de récolter la somme de 1149,48 €.

- M. Alain CARPENTIER soulève les problèmes de sécurité routière dans le village : une réflexion doit être menée afin de parer aux excès de vitesse.

Antony DELVILLE indique que sur les routes départementales, l'accord du conseil départemental est nécessaire à toute réalisation de travaux.

- M. NIEWIADOMSKI rapporte des problèmes de circulation de camion rue du Cul de sac.

- M. NIEWIADOMSKI demande à M. le Maire à quel candidat aux élections présidentielles il a donné son parrainage ; Monsieur José HERBET répond que depuis qu'il est le premier magistrat de la commune, aucun candidat n'a reçu son parrainage.